

**ARRÊTÉ N° R 2/2025 PORTANT RÉPARTITION ANNUELLE DES JURÉS D'ASSISES
POUR L'ANNÉE 2026**

Le Préfet de la Loire

VU les articles 255 et suivants du code de procédure pénale,

VU le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon,

VU les instructions ministérielles en date du 19 février 1979 et du 24 mars 1983,

VU les chiffres des populations de référence millésimées 2022 des communes du département de la Loire arrêtés par l'INSEE et en vigueur à compter du au 1^{er} janvier 2025,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire,

ARRÊTÉ

Article 1er : La répartition entre les communes du département des **605 jurés** qui figureront sur la liste annuelle du jury de la cour d'assises de la Loire pour les audiences postérieures au 1^{er} janvier 2026 sera la suivante :

Canton de ANDRÉZIEUX-BOUTHEON : 36

- 8 jurés pour la commune d'ANDRÉZIEUX-BOUTHEON
- 1 juré pour la commune d'AVEIZIEUX
- 2 jurés pour la commune de BELLEGARDE-EN-FOREZ
- 1 juré pour la commune de BOISSET-LES-MONTROND
- 1 juré pour la commune de CHAMBOEUF
- 1 juré pour la commune de CRAINTILLEUX
- 1 juré pour la commune de CUZIEU
- 4 jurés pour la commune de MONTROND-LES-BAINS
- 1 juré pour la commune de RIVAS
- 1 juré pour la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-PUY
- 1 juré pour la commune de SAINT-BONNET-LES-OULES
- 5 jurés pour la commune de SAINT-GALMIER
- 1 juré pour la commune de UNIAS
- 7 jurés pour la commune de VEAUCHE
- 1 juré pour la commune de VEAUCHETTE

Canton de BOËN-SUR-LIGNON : 24

- 2 jurés pour la commune de BOËN-SUR-LIGNON
- 2 jurés pour la commune de CHAMPDIEU
- 1 juré pour la commune de MARCILLY-LE-CHÂTEL
- 1 juré pour la commune de MONTVERDUN
- 1 juré pour la commune de NOIRÉTABLE
- 1 juré pour la commune de SAINT-GERMAIN-LAVAL
- **16 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton**

Canton de CHARLIEU : 23

- 1 juré pour la commune de BELMONT-DE-LA-LOIRE
- 1 juré pour la commune de BRIENNON
- 1 juré pour la commune de CHANDON
- 3 jurés pour la commune de CHARLIEU
- 2 jurés pour la commune de POUILLY-SOUS-CHARLIEU
- 1 juré pour la commune de RÉGNY
- 1 juré pour la commune de SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU
- 1 juré pour la commune de VOUGY
- **12 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton**

Canton de LE COTEAU : 26

- 2 jurés pour la commune de BALBIGNY
- 1 juré pour la commune de BUSSIÈRES
- 2 jurés pour la commune de COMMELLE-VERNAY
- 5 jurés pour la commune de LE COTEAU
- 1 juré pour la commune de NEULISE
- 2 jurés pour la commune de PERREUX
- 1 juré pour la commune de SAINT-JUST-LA-PENDUE
- 2 jurés pour la commune de SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
- **10 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton**

Canton de FEURS : 31

- 4 jurés pour la commune de CHAZELLES-SUR-LYON
- 1 juré pour la commune de CIVENS
- 7 jurés pour la commune de FEURS
- 2 jurés pour la commune de PANISSIÈRES
- 1 juré pour la commune de ROZIER-EN-DONZY
- **16 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton**

Canton de FIRMINY : 24

- 13 jurés pour la commune de FIRMINY
- 3 jurés pour la commune de FRAISSES
- 1 juré pour la commune de SAINT-PAUL-EN-CORNILLON
- 7 jurés pour la commune d'UNIEUX

Canton de MONTBRISON : 34

- 1 juré pour la commune de ÉCOTAY-L'OLME
- 1 juré pour la commune de LÉZIGNEUX
- 13 jurés pour la commune de MONTBRISON
- 1 juré pour la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
- 3 jurés pour la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
- 3 jurés pour la commune de SAVIGNEUX

- 12 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton

Canton de LE PILAT : 28

- 2 jurés pour la commune de BOURG-ARGENTAL
- 2 jurés pour la commune de CHAVANAY
- 1 juré pour la commune de MACLAS
- 1 juré pour la commune de MARLHES
- 3 jurés pour la commune de PÉLUSSIN
- 2 jurés pour la commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX
- 1 juré pour la commune de SAINT-PIERRE-DE-BOEUF

- 16 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton

Canton de RENAISSON : 23

- 1 juré pour la commune d'AMBIERLE
- 1 juré pour la commune de LENTIGNY
- 2 jurés pour la commune de POUILLY-LES-NONAINS
- 3 jurés pour la commune de RENAISSON
- 2 jurés pour la commune de SAINT-ANDRÉ-D'APCHON
- 1 juré pour la commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

- 13 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton

Canton de RIVE-DE-GIER : 34

- 1 juré pour la commune de CHÂTEAUNEUF
- 1 juré pour la commune de FARNAY
- 3 jurés pour la commune de GÉNILAC
- 4 jurés pour la commune de LA GRAND-CROIX
- 4 jurés pour la commune de LORETTE
- 12 jurés pour la commune de RIVE-DE-GIER
- 2 jurés pour la commune de SAINT-JOSEPH
- 3 jurés pour la commune de SAINT-MARTIN-LA-PLAINE
- 4 jurés pour la commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Cantons de ROANNE 1 et 2 : 47

- 6 jurés pour la commune de MABLY
- 9 jurés pour la commune de RIORGES
- 28 jurés pour la commune de ROANNE
- 4 jurés pour la commune de VILLEREST

Canton de SAINT-CHAMOND : 32

- 4 jurés pour la commune de L'HORME
- 28 jurés pour la commune de SAINT-CHAMOND

Cantons de SAINT-ETIENNE : 179

- 10 jurés pour la commune de LE CHAMBON-FEUGEROLLES
- 6 jurés pour la commune de LA RICAMARIE
- 8 jurés pour la commune de ROCHE-LA-MOLIÈRE
- 134 jurés pour la commune de SAINT-ÉTIENNE
- 5 jurés pour la commune de SAINT-GENEST-LERPT
- 5 jurés pour la commune de SAINT-JEAN-BONNEFONDS
- 5 jurés pour la commune de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
- 6 jurés pour la commune de VILLARS

Canton de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT : 36

- 3 jurés pour la commune de BONSON
- 1 juré pour la commune de PÉRIGNEUX
- 1 juré pour la commune de SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU
- 2 jurés pour la commune de SAINT-CYPRIEN
- 12 jurés pour la commune de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
- 4 jurés pour la commune de SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ
- 1 juré pour la commune de SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS
- 5 jurés pour la commune de SURY-LE-COMTAL
- 1 juré pour la commune de USSON-EN-FOREZ

- 6 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton

Canton de SORBIERS : 28

- 1 juré pour la commune de CELLIEU
- 2 jurés pour la commune de L'ÉTRAT
- 4 jurés pour la commune de LA FOUILLOUSE
- 1 juré pour la commune de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ
- 3 jurés pour la commune de SAINT-HÉAND
- 6 jurés pour la commune de SORBIERS
- 6 jurés pour la commune de LA TALAUDIÈRE
- 1 juré pour la commune de LA-TOUR-EN-JAREZ

- 4 jurés par tirage au sort entre les autres communes regroupées du canton

Article 2 : Le tirage au sort des noms des jurés des communes regroupées sera effectué par les soins du maire de la commune bureau centralisateur du canton.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire, Messieurs les sous-préfets de Roanne et de Montbrison, Mesdames et Messieurs les maires, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs conformément à la loi.

À Saint-Étienne, le 23 JAN. 2025

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général



Dominique SCHUFFENECKER

